



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le mercredi 4 octobre 2017 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame	Dania Hovington,	dir. gén./sec.-trés.
--------	------------------	----------------------

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 16 h 34 et vérifie le forum.

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2017-10-228
6606

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2017-10-229
6606

MANDAT D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – RELOCALISATION DU ROND-POINT DE LA RUE LABRIE OUEST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit relocaliser le rond-point de la rue Labrie Ouest, ainsi que le chemin d'accès et la guérite du Parc Nature;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont rendus nécessaires compte tenu de l'érosion sévère dans le secteur;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la compagnie GHD afin de réaliser l'étude géotechnique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de services de la compagnie GHD pour réaliser une étude géotechnique selon le mandat décrit dans le document #5898 préparé par le Groupe-conseil TDA, au coût de 21 500 \$, plus taxes.

Ces travaux seront remboursés par le ministère de la Sécurité publique.

2017-10-230
6606

LETTRE D'ENGAGEMENT – STABILISATION DES BERGES DU FLEUVE SAINT-LAURENT SUR LA RUE LABRIE OUEST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit confirmer son engagement pour l'émission du

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



certificat d'autorisation pour le projet de
stabilisation des berges sur la rue Labrie Ouest.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, à signer la lettre d'engagement concernant les engagements relatifs aux travaux, l'engagement relatif à la perte d'habitat engendrée dans la zone des travaux et les engagements relatifs aux zones 1, 3 et 4, tel que présenté aux membres du conseil.

2017-10-231
6607

**APPEL D'OFFRES 2017-03 - STABILISATION DES BERGES DU FLEUVE
SAINT-LAURENT SUR LA RUE LABRIE OUEST**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes a
procédé à l'ouverture des soumissions pour les
travaux de stabilisation des berges du fleuve
Saint-Laurent, rue Labrie Ouest, le jeudi 21
septembre 2017;

CONSIDÉRANT les soumissions qui ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est la
compagnie Jean Fournier inc., au montant de
1 146 300,75 \$, incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à
l'unanimité, d'accepter la soumission de la compagnie Jean Fournier inc., au
montant de 1 146 300,75 \$, incluant les taxes, pour les travaux de
stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent, rue Labrie Ouest.

Les travaux seront réalisés dès la réception des autorisations du MDDELCC.

Ces travaux seront remboursés par le ministère de la Sécurité publique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

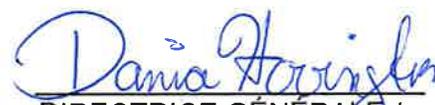
Monsieur le maire invite les personnes à poser des questions.

2017-10-232
6607

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité,
que la présente session soit et est levée, il est 16 h 42.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal.*


MAIRE